

OPTIMISEZ VOTRE FISCALITE 2021

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année vous pouvez encore agir pour optimiser votre fiscalité 2021 et ainsi réduire votre impôt à payer l'année prochaine.

Vous pouvez recourir :

- Au Plan Epargne Retraite Individuel (PERin – anciennement PERP)

Créé dans le cadre de la loi Pacte, le PER permet de se constituer un complément de revenu à la retraite dans des conditions sociales et fiscales avantageuses et vient absorber les dispositifs retraite existants (PERCO, PERP, Madelin, Article 83).

Bloqués jusqu'à la retraite (sauf cas de débloquages anticipés), **les versements effectués sur le PER sont déductibles de votre revenu imposable.**

- ➔ Si vous êtes titulaire de ce produit, il vous suffira d'effectuer un versement complémentaire, dont nous déterminerons le montant en fonction de vos éléments fiscaux.

- A la souscription au Capital de PME

Créé dans le but d'inciter les épargnants à financer les PME jeunes dédiées à l'innovation ou implantées en régions, cet outil vous permet de bénéficier de réductions d'impôts allant de 22,5 % (FIP) à 30 % (FIP Corse) du montant investi, retenu dans la limite de 24 000 € pour un couple ou 12 000 € pour un célibataire.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, vous vous engagez à conserver les titres jusqu'à l'expiration de la 5^{ème} année qui suit celle de la souscription. Plus encore, les fonds sont bloqués dans un horizon de 8 années, date de cession des titres des sociétés.

Le gain final de l'opération dépend du gain fiscal mais aussi des performances des sociétés dans lesquelles on investit.



Si l'une et/ou l'autre de ces solutions vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec notre filiale patrimoniale, COFIA Patrimoine (phenneton@cofiapatrimoine.com – 06.69.41.16.33), spécialisée dans la gestion de patrimoine, afin de réaliser une simulation et vous indiquer les montants optimaux à effectuer pour réduire l'impôt que vous aurez à payer.

ATTENTION ! Il est impératif de prendre contact au plus tôt, puisque les dossiers ne pourront être traités après les dates suivantes :

- PER/PERP : jusqu'au 15 décembre
- Investissement au capital de PME : jusqu'au 31 décembre

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous souhaitons une bonne journée.

Pierre HENNETON

Conseiller Junior en Gestion de Patrimoine

SAS au capital de 10 000 € - SIREN 880 793 096 RCS VERSAILLES – SIEGE SOCIAL : 41 Rue André Bonnenfant - 78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 06.69.41.16.33 - Email : contact@cofiapatrimoine.com - N° TVA Intracommunautaire FR69880793096

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 20001519 (www.orias.fr) en qualité de **Courtier en assurance – Intermédiaire en Opération de Banque et en services de paiement** positionné en catégorie de mandataire non exclusif - **Conseiller en investissements financiers adhérent** de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - **Activité de démarchage bancaire & financier – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce**, carte professionnelle n° CPI 7801 2017 000 016 261 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France, Garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9. **NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR**